

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 mai 2023 à 14 h 30
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur François Doré, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 32.

CA23 25 0099

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2023.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.**10 - Période de questions des membres du conseil.**

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA23 25 0100

Octroi d'un contrat de 349 082,53 \$, taxes incluses, à la firme Les entreprises Roseneige inc. (9190-8673 Québec inc.), pour le projet d'aménagement de quatre (4) ruelles vertes et la remise en état de cinq (5) ruelles vertes existantes, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 513 426,56 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 105 000 \$ et les contingences de 59 344,03 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-23-09 (4 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer un contrat à Les entreprises Roseneige inc. pour le projet d'aménagement de quatre ruelles vertes et la remise en état de cinq ruelles vertes existantes pour l'année 2023, pour un montant total de 349 082,53 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres public DDTET54-23-09.

D'autoriser une dépense totale de 513 426,56 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 105 000 \$ ainsi que les contingences au montant de 59 344,03 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement de quatre ruelles vertes et la remise en état de cinq ruelles vertes existantes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239476001

CA23 25 0101

Résiliation du contrat octroyé le 6 juin 2022, au terme de la résolution CA22 25 0124 à l'entreprise Service d'entretien Alphanet inc. pour les services de gestion des brigades de propreté sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, conformément à l'appel d'offres public 22-19311.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des Travaux publics,
Il est résolu de:

Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 6 juin 2022 par la résolution CA 22 25 0124, à l'entreprise Service d'entretien Alphanet inc. pour les services de gestion des brigades de propreté, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, conformément à l'appel d'offres no 22-19311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239556001

CA23 25 0102

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2023-06) modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (2008-15), afin d'y introduire les dispositions concernant les modules d'affichage libre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2023-06 – *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15)*, afin d'y introduire les dispositions concernant les modules d'affichage libre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1239355002

CA23 25 0103

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2023-08) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. C-4.1), afin de modifier les critères d'admissibilités de la vignette 294 et de la vignette institutionnelle.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2023-08 – *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M. c. C-4.1)*, afin de modifier les critères d'admissibilités de la vignette 294 et de la vignette institutionnelle, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1237827001

CA23 25 0104

Adoption du Règlement (2023-07) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. C-4.1), afin d'y introduire une infraction et la possibilité d'une amende pour quiconque contrevient à une ordonnance.

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 1er mai 2023, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2023-07) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. C-4.1)*, afin d'y introduire une infraction et la possibilité d'une amende pour quiconque contrevient à une ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239881004

CA23 25 0105

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2023. Il est 14 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023.
